

POUPART Matthieu, *Le silence de l'agneau. La morale catholique favorise-t-elle la violence sexuelle ?* 176 p., Seuil 2024

L'auteur, guide-conférencier spécialisé en histoire religieuse, a co-fondé le collectif *Agir pour notre Eglise*, dédié à la transmission au plus grand nombre des travaux de la CIASE ; dans le même esprit, il a participé au groupe de suivi CEF/CORREF consacré à l'analyse des causes des violences sexuelles dans l'Eglise. Dans ce livre, il sait s'appuyer sur l'expérience acquise par les personnes victimes dont il cite de nombreux et profonds témoignages. Sa lecture peut sembler assez critique de certaines pratiques ou discours ecclésiaux, mais elle nous montre le chemin d'un salutaire retour aux sources de la Bible et de la Tradition des Pères.

Dans les années 2000 (10), l'Eglise a beaucoup investi sa parole dans le domaine de la sexualité (cf. la théologie du corps de Jean-Paul II<sup>1</sup>, puis la Manif. pour tous etc.). Dans ce contexte, comment est-elle restée aveugle sur les crimes sexuels commis par les siens ? D'une part, trop souvent, l'Eglise eut une lecture individualiste de ces crimes, les ramenant à des cas particuliers de déviance. La CIASE, elle, eut le mérite de mettre en avant le caractère systémique des abus, car l'auteur et la victime ne sont jamais seuls face à face : il y a toujours, en arrière-plan, une communauté, ici ecclésiale, dans un phénomène de triangulation (15). L'auteur repère que dans l'Israël antique, le violeur surgit du cercle le plus familier de la victime dans lequel il exerce une position privilégiée de pouvoir (64). D'autre part, notamment par des prêtres très médiatisés, on reçut une présentation manichéenne, réductrice et sans ancrage ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition<sup>2</sup>, opposant les garçons faibles aux filles séductrices (35) qu'à l'occasion on qualifiera même de consentantes à ce qui leur est arrivé (159), ce qui déplacera implicitement les responsabilités de l'agresseur vers l'agressée. Dans ces conditions, on ne condamnera que du bout des lèvres les violences sexuelles, tout en partageant les préjugés qui les excuseraient (44).

L'auteur pointe ensuite certaines dérives du Magistère. Ainsi lorsque le Catéchisme de l'Eglise catholique (§ 2351 à 2357) réduit le viol aux seuls cas de violence et le classe parmi les offenses à la chasteté aux côtés de la masturbation, de la pornographie ou de l'homosexualité. Ce nivellement, totalement inadapté, a pu entraîner des effets délétères sur les consciences (83,87). Et l'auteur de citer, à l'opposé, la sévérité de l'ancien Concile d'Elvire (305) dont on s'est bien écarté : « A ceux qui ont agressé sexuellement des enfants, il ne faut plus donner la communion, même sur leur lit de mort » (81). En réalité, depuis Trente, on s'est focalisé sur l'agresseur, vu comme un séducteur, un libertin. Et il faut savoir lui résister. Dans cette veine, l'Eglise a exalté l'attitude d'une Marie Goretti, présentée comme une martyre de la chasteté (93 s.), mettant en avant le libre choix de la victime qui a préféré la mort au déshonneur. On oublie vite que c'est l'agresseur qui, en lui donnant la mort, choisit pour elle (98). A cet endroit, fort témoignage de Véronique Garnier : de tels récits hagiographiques accusent, en fin de compte, les victimes qui ont survécu, leur adressant de silencieux reproches (117). Or une telle perception est

---

<sup>1</sup> Auparavant, on pourrait également citer les débats provoqués par *Humanae Vitae*.

<sup>2</sup> « Une pastorale du ragot » (46).

contraire à la Tradition des Pères, par ex. d'Augustin (119) pour lequel la chasteté est d'un autre ordre, du domaine de la liberté assumée.

La dernière partie est consacrée au *choix du silence*. L'auteur part de la théologie du corps de Jean-Paul II<sup>3</sup> qui, en 129 catéchèses, n'aborde pas une seule fois, de front, la question des violences sexuelles (126-127), la problématique du consentement sexuel n'étant traitée que dans un cadre sacramentel, pour mieux condamner le libertinage ou l'impudeur. Aucune réflexion théologique sur la violence, ses manifestations, sa portée. En ces conditions, le séducteur vient à être dédramatisé (133). L'auteur commente : « L'oubli du Dragon de l'Apocalypse y recouvre de son silence l'existence de tous les dévoreurs d'enfants » (134). Voilà qui n'a pas permis au Pape d'affronter la crise qui couvait au sein de l'Eglise et à laquelle Benoit XVI devra faire face.

L'intitulé du chapitre 8 est riche de sens : *Vide de la parole, loi du silence*. L'auteur oppose la réaction immédiate et prometteuse du *Padreblog* à la remise du rapport de la CIASE : « Ne tournons pas la page » au fait qu'ensuite la question des violences sexuelles n'y sera plus évoquée (138-139). Selon l'auteur, la loi du silence se prolongerait encore en Eglise, à de rares exceptions près parmi les théologiens ou quelques médias catholiques. Généralement, les clercs n'ont rien à dire, car ils ne savent que dire (142). Alors qu'une écoute directe des personnes victimes, de leur savoir expérientiel, est essentielle (144). Ce qui suppose un lâcher-prise incompatible avec toute condescendance compassionnelle. « Celui qui ne veut écouter les victimes que pour compatir finit par ne plus les écouter du tout » (145). Et si c'était aussi cela l'évangélisation ? On peut raisonnablement répondre *oui* à la lecture des dernières pages de ce chapitre. L'Évangile n'est-il pas le récit du martyr de l'innocent torturé ? (148).

Pour terminer, de fortes pages sur le consentement : la violence sexuelle commence toujours par un étouffement de la victime, souvent au sein d'un entre-soi calfeutré et mortifère<sup>4</sup> : la délivrance passe alors par le contact avec une personne extérieure (155). Je me demande en effet si, en certains cercles ecclésiaux, on ne diabolise pas cet « extérieur », trouvant ainsi inutile le recours à des psys par exemple « qui ne nous comprennent pas ! » Certains n'ont-ils pas fait ce reproche à la CIASE ? Plus largement, la culture contemporaine n'est-elle pas trop souvent dénoncée ? (158).

Dans la conclusion (165 s.), l'auteur reprend la question du sous-titre du livre : *La morale catholique favorise-t-elle la violence sexuelle ?* Pour lui, « nombre de milieux catholiques sont imprégnés de conceptions morales plus ou moins anciennes qui favorisent les agresseurs sexuels et défavorisent leurs victimes » (166). En revanche, les textes bibliques et de l'ancienne Tradition peuvent clarifier notre regard sur les violences sexuelles et accompagner l'Eglise dans sa nécessaire conversion.

---

<sup>3</sup> Le Pape a voulu tenir compte de la révolution sexuelle en cours dans la société.

<sup>4</sup> Avant, pendant et après l'agression. Cf. le livre justement cité de Sophie DUCREY, *Étouffée : récit d'un abus spirituel et sexuel*, Tallandier 2019.